



Compte rendu Point Visio Fédération Hospitalière Privée du 10 novembre 2020

Sont présents : CGT/FO/CFDT/FHP.

1/ SITUATION SANITAIRE

La directrice générale de la FHP nous fait un point sur la situation sanitaire actuelle en lien avec la pandémie du COVID 19 :

- Forte tension en Pacca : 500 lits en REA alors que les besoins sont de 850 d'où le passage en niveau 5 qui vient d'être activé (déprogrammation d'intervention). Plus possible de transfert de patients sur la Bretagne qui se trouve elle même en situation difficile.
- Tension en Rhône-Alpes : Mise en place de transfert d'activité SSR en Médecine.
- Hauts de France : la part du privée est faible en REA, car 1 seule REA privée. Des évacuations sur l'Allemagne sont en cours afin de désengorger les REA du public.

Actuellement il est constaté une légère augmentation en continue qui devrait se stabiliser vers le 15 novembre (pic de l'épidémie).

Des organisations public/ privé se mettent en place.

Problématique financière des médecins libéraux qui se retrouvent avec des déprogrammations d'interventions sans pour autant avoir un dispositif de garantie de financement.

La directrice générale remercie l'ensemble des salariés du secteur qui se mobilisent actuellement, tout en rappelant l'inquiétude grandissante des salariés au vu du manque de visibilité d'une date de fin de cette épidémie.

Concernant la vaccination « COVID » :

2 vaccins seraient disponibles dès janvier, tout en rappelant que la part attribuée aux pays européens est de 15%.

Le public prioritaire serait sur cet ordre : les 1, 8 millions de soignants / les personnes à risques / les personnes en surpoids / les femmes enceintes (vaccination au troisième trimestre 2021).

Ce vaccin serait sous la forme de 2 injections dispensées sur tout le territoire selon une organisation qui est en cours d'élaboration. Il nous est bien précisé que l'effet de ce vaccin ne portera pas sur le portage et n'empêchera donc pas le virus de circuler.

La CGT soulève la problématique de l'application actuelle de la carence en cas d'arrêt pour le personnel soignant et demande à ce que les jours de carence soient supprimés.

La FHP nous explique que la CPAM tolère des non applications de carence pour les cas contacts déclarés (conformément à la réglementation), mais précise que pour l'instant il n'y a pas de textes.

La CGT rappelle qu'au vu des différents circuits de déclaration et de la situation, bon nombre de jours de carence sont appliqués et pourraient conduire certains soignants à ne pas déclarer leur positivité, même symptomatique, afin de ne pas perdre de salaire.

La FHP est bien consciente de cette problématique, et interviendra très rapidement en ce sens auprès du ministère sur ce point.

2/ POINT SÉGUR

La FHP nous informe que le premier paiement de 103 € bruts/mensuels interviendra sur les paies de novembre avec un rappel sur septembre et octobre, soit un versement total de 309 € bruts sur la paie de novembre. La deuxième partie du paiement devrait être sur la paie de décembre, sous réserve de confirmation de financement de l'état sur décembre.

A terme, il sera versé une prime dite « REVALORISATION SÉGUR » d'un montant mensuel de 206 € bruts, soit

160 € nets/mois pour tous les salariés, qu'ils soient soignants et non soignants relevant de la convention collective de l'hospitalisation privée de 2002.

« Note perso : le rappel de la prime SEGUR depuis septembre devra aussi intégrer un rappel sur les majorations ou indemnités assises sur le taux horaire tel que notamment les heures supplémentaires, les heures complémentaires, les astreintes, effectuées en septembre et octobre 2020 ».

La FHP précise qu'ils sont en négociation avec le gouvernement afin de pouvoir intégrer les salariés des sièges tels que les GIE dans l'attribution du SÉGUR. Elle rappelle aussi la problématique qu'il y avait eu au début pour l'intégration du secteur de la dialyse, des CDD et de l'intérim.

La FHP nous annonce qu'elle est en désaccord avec le principe d'exclure les pharmaciens du SÉGUR et rappelle que contrairement au public, ces derniers n'ont pas eu de mesures financières compensatoires. Elle nous précise que des négociations sont en cours sur ce point.

La CGT est intervenue en demandant l'intégration des pharmaciens dans le SÉGUR, car les salariés sont très souvent salariés du secteur.

La FHP nous explique qu'elle a demandé la mise en place d'une enquête qui interviendra tous les 6 mois afin de vérifier les rentrées et les sorties financières liées aux versements du SÉGUR.

La FHP explique qu'elle devrait être associée aux prochaines réunions concernant les négociations nationales catégorielles, tout en précisant que pour l'instant il n'y a rien d'arrêté.

« Note perso : Je pense que si la FHP est associée à la négociation nationale où sera présent le public, il serait judicieux qu'à minima un camarade de la santé privée participe aux négociations nationales (présent dans la délégation avec le public) ».

La FHP précise aussi que certains secteurs n'ont pas été retenus, c'est le cas notamment : des sous-traitant, des cabinets de radiologie, des cabinets médicaux.

La CGT intervient en rappelant que le service de bio-nettoyage de nos établissements sont dans de nombreux cas en sous traitance et que ces derniers devraient rentrer dans le SÉGUR au vu de leur activité au sein de nos établissements.

Le président de la chambre sociale tient à préciser que dans le secteur du « SNRC » (sous traitance du bio nettoyage, Elior...), l'écart des salaires en tenant compte du SÉGUR n'est que de 40€/mois en défaveur des salariés de la sous traitance.

« Note perso : Le président fait un état par apport aux grilles et classifications des conventions collectives et cela mérite une vérification. Mais il oublie de préciser que les établissements du secteur de l'hospitalisation sont à près de 95% au-dessus de la rémunération telle que prévue par la convention collective de l'hospitalisation ».

3/ VACCINATION GRIPPALE

La FHP nous informe qu'un flash vaccination a été envoyé hier à ses adhérents en précisant que les établissements doivent remonter leur besoin en termes de volume afin que le gouvernement approvisionne les établissements sur la base d'un stock d'État.

4/ DIVERS

La FHP nous informe que des financements liés au surcoût du COVID sont en cours de règlement. Les établissements commencent à percevoir ce financement lié à la première vague. Une deuxième enveloppe de près de 500 Millions € est en prévision pour la deuxième vague.

Concernant le PLFSS des amendements ont été proposés par la FHP. ■